



Comment résoudre un problème entre des membres d'une religion.

Par **bali973**, le **30/06/2011** à **11:51**

Bonjour,
Ma grand mère est pour moi désorientée. Elle a changé de religion il y a quelques années et a signé des papiers auxquels nous n'avons aucun droit. Elle leur a même donné les papiers de succession (sachant qu'elle est usufruitière et moi nu-propriétaire (mobilier et immobilier).
Je voulais savoir si, en la mettant sous tutelle, elle serait protégée ?

Par **mimi493**, le **30/06/2011** à **13:46**

Si c'est votre grand-mère, vous ou un de vos parents (s'il est encore vivant) êtes héritier réservataire donc elle ne peut pas vous déshériter.
De plus, étant nu-propriétaire, elle ne peut rien léguer qui ne lui appartient pas.
Avez-vous fait faire l'inventaire des meubles au décès du grand-père ?
Pour une mise sous tutelle, il faut présenter un certificat médical.
De quelle religion s'agit-il ? Une secte ?

Par **bali973**, le **30/06/2011** à **14:00**

merci pour votre réponse
elle fait partie des témoins de Jéhovah. elle dit que l'on lui a parlé de son argent .
non, il n'y a pas eu d'inventaire .
j'ai été émancipé pour le testament afin d'être la propriétaire.(la maison appartenait à l'ami de ma grand-mère: il n'était pas un parent)
Peuvent-ils la mettre sous tutelle sans notre approbation. on ne sait pas quoi faire ?
De plus , ils nous ont menacé de porter plainte contre nous pour les avoir traité de secte .

rnbrief , la situation est difficile

Par **mimi493**, le **30/06/2011** à **14:10**

[citation]De plus , ils nous ont menacé de porter plainte contre nous pour les avoir traiter de secte .

[/citation]rn<http://www.prevensectes.com/tj30.htm>rn<http://www.prevensectes.com/rev0807.htm#11>rn<http://www.prevensectes.com/padfi.htm>
contact avec l'UNADFIrn

Par **bali973**, le **30/06/2011** à **14:35**

merci beaucoup pour toutes ses informations ... je vais pouvoir agir pour le bien de ma grand mère .